

SERVICES DE GARDES

PHARMACIES

Avril

- 09 : Jacquemart
31, rue Carves
- 15 : Prevost
104, avenue Henri-Ginoux
- 22 : Abecassis-Mourer
72, avenue Henri-Ginoux
- 29 : Chantry
31, rue Carvès

Mai

- 1^{er} : Chantry
31, rue Carvès
- 06 : Crabosse-Cheradam
52, avenue Henri-Ginoux
- 08 : Duong
117, avenue Aristide-Briand
- 13 : Tuffier
20, rue Molière
- 17 : Dupain
6, place Jean-Jaurès
- 20 : Ghellis
176, avenue Marx-Dormoy
- 27 : Do
111, avenue Verdier
- 28 : Boccara
9, avenue de la Marne

Juin

- 03 : Prevost
104, avenue Henri-Ginoux
- 10 : Senant
128, avenue de la République
- 17 : Vignier
62, avenue de la République
- 24 : Bertault-Lechartier
47, avenue de la République

MÉDECINS, FAITES LE 15

La maison de garde intercommunale reçoit du lundi au samedi de 20h à 24h et le dimanche de 9h à 13h et de 16h à minuit. Située 10, bd des Frères-Vigouroux à Clamart, elle concerne les communes de Montrouge, Châtillon, Clamart, Malakoff et Vanves. Pour y accéder, les patients doivent impérativement appeler le 15 qui assurera la coordination en enregistrant les appels. En cas d'immobilisation, un service d'urgence se déplacera chez vous.

Adresses et numéros utiles

» **La Mairie à votre service**

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 11h45. Hôtel de Ville - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex.
Centre Administratif - 4, rue Edmond-Champeaud - 92121 Montrouge Cedex
Tél. : 01 46 12 76 76. www.ville-montrouge.fr

» **Numéros d'urgence**

- » **Police Secours : 17.**
- » **Pompiers : 53, rue de la Vanne**
Tél. : 01 58 07 05 28.
- » **Appel secours : 18 ou 01 46 56 18 18.**
- » **SAMU et Médecins de garde : 15.**
- » **Urgences dentaires : 15.**
Tél. : 01 47 78 78 34
(dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 17h).
- » **Secouristes Croix-Rouge :**
Tél. : 01 46 57 95 30.
- » **Secouristes Protection Civile :**
Tél. : 06 08 18 06 84
- » **Commissariat de Police :**
32, avenue de la République
Tél. : 01 46 56 34 00.
- » **Gendarmerie :**
5, rue Gabriel-Péri, 92320 Châtillon
Tél. : 01 46 57 22 22.
- » **Police Municipale :**
69, avenue de la République
Tél. : 01 46 56 92 92.
- » **Carte bancaire - Vol/Perte :**
Tél. : 0892 705 705.
- » **Chèques - Vol/Perte :**
Tél. : 01 42 41 22 22.
- » **EDF-GDF :**
Électricité : 0810 333 292
Gaz : 0810 433 292.

» **Adresses utiles**

- » **Préfecture :**
177, avenue Joliot-Curie
92000 Nanterre
Tél. : 0821 80 30 92 (0,12€TTC/min).
- » **Sous-Préfecture :**
99, avenue du Général de Gaulle
92160 Antony
Tél. : 01 56 45 38 00.

» **Impôts :**

18, rue Victor-Hugo
92120 Montrouge,
Tél. : 01 55 58 24 00.

» **Sécurité Sociale :**

16, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge
Tél. : 0 820 904 192

» **Allocations familiales :**

7, rue Auguste-Gervais
92245 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 46 48 54 22.

» **OPHLM :**

18, av. Emile-Boutroux
92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 17 00.

Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

» **Centre Municipal de Santé :**

5, rue Amaury-Duval
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 09.

» **Centre d'Information et d'Orientation :**

centre administratif (place Émile-Cresp)
Tél. : 01 46 57 24 75.

» **ANPE :**

5, rue Théophile-Gautier
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 56 02 02.

» **Mission Locale :**

131, rue Maurice-Arnoux
92120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 50 42.

Accueil des 16-25 ans du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h30.

Club Consomm'action

Le Club Consomm'Action vous informe que le Comité Scientifique Européen déconseille aux personnes dont la peau présente de nombreux grains de beauté ou taches de rousseur, l'emploi des lampes à bronzer et des bancs solaires. Cet avertissement concerne aussi les personnes dont la peau est sensible aux coups de soleil et surtout pour les moins de 18 ans, qui risquent un mélanome. Les permanences du Club Consomm'Action se tiennent au 2^e étage du Théâtre de Montrouge place Émile-Cresp, le 1^{er} mercredi du mois de 14 h à 16 h et le 3^e mardi de 15 h à 17 h.

Les questions que vous vous posez

Retrouvez régulièrement dans cette rubrique les réponses à vos questions.

Quelles sont les conditions requises pour le vote par procuration ?

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour de l'élection, par un électeur de son choix. La personne mandatée pour voter à sa place doit obligatoirement être inscrite dans la même commune que l'électeur (mais pas nécessairement dans le même bureau de vote).

Les motifs acceptés pour un vote par procuration sont les suivants :

- ▶ obligations professionnelles ou suivi d'une formation empêchant l'électeur d'être présent le jour du vote ;
- ▶ état de santé, handicap ou assistance à une personne malade ou infirme ;
- ▶ vacances ;
- ▶ inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de sa résidence.

L'établissement d'une procuration se fait auprès du commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance du lieu de résidence ou de travail.



Il faut s'y présenter en personne muni d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...). Un formulaire est à remplir sur place, incluant une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. L'acte est gratuit.

Ces démarches doivent être effectuées le plus tôt possible, même si en principe une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin. Il faut tenir compte des délais d'acheminement et de son traitement en mairie.

Attention, la procuration n'est valide que pour une seule élection, ou plusieurs si celles-ci se déroulent le même jour.

Est-il possible de résilier une procuration ?

Oui, à tout moment une procuration peut être résiliée selon la même procédure que son établissement. Ce cas peut se présenter soit si l'on souhaite changer de mandataire, soit si finalement on peut venir voter soi-même. Il est alors fortement recommandé d'avertir son mandataire, afin qu'il ne se présente pas avant d'en avoir été informé et pour éviter toute complication.

■ Adresses utiles

- ▶ Tribunal d'Instance
Place Auguste-Mounié
92161 Antony cedex
01 55 59 01 00
- ▶ Commissariat de Police
32, avenue de la République
92120 Montrouge
01 46 56 34 06
de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ▶ Gendarmerie Nationale
5, rue Gabriel-Péri
92320 Châtillon
01 46 57 22 22

Pour plus d'informations, consultez :
<http://vosdroits.service-public.fr>

PETITES ANNONCES

Ces annonces vous permettent de vous mettre en relation. La Ville ne pourra être tenue pour responsable des différends qui pourraient vous opposer à ces personnes, associations ou entreprises. La Municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser les annonces qu'elle reçoit.

Cours d'art

Camelia Veres, artiste peintre et licenciée en Arts plastiques, propose aux enfants comme aux adultes des cours d'arts plastiques (modelage, dessin, peinture) et d'expression artistique à Montrouge.

Pour en savoir plus : **06 68 26 09 75**

Peinture sur soie

Bienvenue à Montrouge, Accueil - Loisirs - Culture (association loi 1901) recherche pour son activité « peinture sur soie » une personne pour conseiller et enseigner de nouvelles techniques.

Merci de s'adresser à :
la Maison des Associations
105, avenue Aristide-Briand
ou téléphoner au **06 80 10 07 10**.

Secrétaire téléopérateur/ téléopératrice

Le service d'urgence vétérinaire à domicile 24h/24 recrute un(e) secrétaire téléopérateur/trice souhaitant s'impliquer dans un travail d'équipe. Niveau Bac demandé, avec connaissance et intérêt du domaine de la santé et des animaux.

Contact : **Dr Alain Tibi au 06 64 68 65 55 de 13h à 18h ou envoi du C.V. à alaintibi@vetoadom.com**

Location bureau

Psychologue clinicienne, ayant une longue expérience auprès d'enfants, cherche à partager ou à louer un bureau quelques heures par semaine pour activité libérale.

Marie-Caroline Lions :
06 64 82 05 46